PETITE CHRONIQUE HISTORIQUE DE L'ANJOU CHRÉTIEN

N° 57 - *Décembre 2026*
Supplément au bulletin LE PARVIS

LE CARMEL D'ANGERS (2/2)
1626 - 2026

• Les carmélites en exil • Prêter le serment... ou pas ?
• Mortes de froid • Des carmélites emprisonnées... au carmel
• 3 siècles pour construire, 7 minutes pour détruire

Fondé en 1626, il y a 400 ans, le carmel d'Angers s'installa trois ans plus tard rue Lionnaise, lieu qu'il occupe aujourd'hui encore. Mais bientôt le poison janséniste allait infecter l'ordre, et si les carmélites d'Angers surent s'en protéger malgré les sympathies de leur évêque pour ces erreurs, elles allaient en revanche subir les conséquences des assauts conjugués du jansénisme et de la Franc-maçonnerie : la Révolution française.

Expulsées du monastère

Au moment de la Révolution, le carmel d'Angers comptait vingt-deux religieuses de chœur, cinq converses et deux tourières. On sait combien cette période fut terrible pour les catholiques en Anjou. La tranquille communauté ne fut pas épargnée. Dès 1790, elle entra dans la tourmente.

Le pouvoir révolutionnaire adopta des mesures radicales contre les ordres réguliers afin d'obtenir leur disparition à court terme. L'offensive fut menée en deux temps : février 1790, avec l'interdiction des vœux monastiques solennels, et août 1792, avec la fermeture de toutes les maisons religieuses présentes sur le territoire français. Exception fut faite pour les communautés à vocation caritative, hospitalière ou enseignante, considérées comme *utiles à la Nation*… Le 27 avril 1790, deux commissaires de la municipalité d'Angers se présentèrent au carmel pour les interroger sur leur intention de *sortir de la maison ou y rester*. 21 des religieuses de chœur déclarèrent *qu'elles étaient très satisfaites de leur état*... la vingt-deuxième était atteinte de démence. Les cinq converses répondirent de même. Les deux tourières ne furent pas interrogées, ne faisant pas partie de la communauté. Le 26 août, inventaire fut fait de leurs biens par quatre commissaires, titres, meubles et effets, qui leur furent saisis le 30 septembre suivant. Les carmélites avaient pris soin de *murer cloches et chaudrons de cuivre* – ils ne seront retrouvés qu'en 1931 – et de mettre en sûreté livres, effets et objets précieux. Sœur Pélagie de Sainte-Marie, fuyant au carmel de Tours, sauva dans son tablier les reliques de saint Innocent et deux tableaux qui ne furent rendus au carmel d'Angers qu'en 1994.

Le 18 août 1791, la chapelle fut fermée et le culte interdit. Les religieuses continuèrent d'habiter le monastère jusqu'en septembre 1792, mais à la suite de la loi du 17 août, les sœurs reçurent le décret d'expulsion et durent évacuer le premier octobre. Leurs meubles furent saisis. La mère prieure, *sommée de signer*, refusa.

Ce fut le début de l'exil. Des instructions avaient été données par le visiteur du Carmel de France :

> *Placez vos religieuses chez leurs parents ou quelques amies vertueuses. Plusieurs ensemble […] pour qu'elles se soutiennent mutuellement dans l'amour de leur état et dans la pratique de ce que leur position leur permettra de leur Règle et Constitutions.*

La communauté se répartit par groupes dans des maisons amies, le plus près possible de la rue Lionnaise. Elles s'attachèrent à mener une vie simple, pratiquant du mieux qu'elles pouvaient leur vie carmélitaine. Elles se réunissaient certains jours pour *dire leurs coulpes et demander leurs permissions*. Assister à la messe était devenu une rare consolation : il fallait qu'un prêtre non assermenté fût de passage.



Sous la Terreur

L'année 1793 fut terrible. En mars, la guerre de Vendée éclata. L'armée vendéenne s'empara d'Angers le 17 juin mais l'abandonna dès le 29. Les représailles des *représentants du peuple* furent violentes et les carmélites furent de nouveau dispersées dans la ville. En octobre 1793, la guillotine fut installée place du Ralliement. Elle y fonctionna pendant toute une année. La dernière victime fut l'un des aumôniers du carmel, l'abbé Jacques Laigneau de Langellerie, guillotiné le 14 octobre 1794. Il clôtura la série des cent cinquante-huit martyrs (*cf. encadré page 2*).

Les persécutions et l'hiver rigoureux avaient livré les carmélites à la plus grande détresse matérielle. En 1793, trois sœurs moururent de froid. Elles avaient bien le droit à une pension, mais celle-ci était subordonnée à la prestation du serment *de Liberté et d'égalité*. Depuis la mort du roi, ce serment remplaçait celui à la Constitution civile du clergé, mais les conséquences pour les réfractaires étaient les mêmes. Il était formulé ainsi : *Je jure d'être fidèle à la nation, et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant*. Privées de toute ressource, menacées d'emprisonnement et même de mort, elles tinrent bon jusqu'à janvier 1794. Puis, entre janvier et avril, onze sœurs finirent par y consentir. L'une d'entre elles en perdit la raison ! Une autre se rétracta solennellement l'année suivante devant le Comité révolutionnaire. Il faut dire que les autorités ecclésiastiques étaient équivoques sur la question de ce serment. Contrairement à la Constitution civile du clergé, le pape ne l'avait pas expressément condamné, et une partie du clergé, qui suivait

Contact : prieuredegastines@orange.fr - Tél. : 02.41.74.12.78

L'ABBÉ JACQUES LAIGNEAU DE LANGELLERIE

Jacques-Julien-Henri Laigneau de Langellerie naquit à La Flèche le 19 avril 1747. Après avoir été curé de La Bruère pendant quelques années, il se retira à Angers en 1784, où il devint aumônier du Carmel.

Le 17 juin 1792, il fut, en même temps que les autres prêtres insermentés, interné au séminaire. Il partit en exil le 12 septembre suivant avec ses compagnons de captivité.

Arrivé à Nantes le 20 septembre, il fut dispensé de la déportation à cause du mauvais état de sa santé, et emprisonné à la maison des Carmélites où se trouvaient les prêtres sexagénaires et infirmes de la Loire-Inférieure.

Le 27 juillet 1793, il réussit à s'évader de la prison et revint à Angers.

L'abbé Laigneau fut arrêté le 11 octobre 1794 par la garde nationale d'Angers, qui le conduisit aussitôt à l'évêché où siégeait le Comité révolutionnaire. On possède encore la trace écrite de son interrogatoire.

— *Que trouvais-tu qui pût blesser ta conscience dans le serment ?*

— *C'était d'approuver par un serment la République française, qui a détruit la religion de Jésus-Christ, qui est le Dieu de mon cœur, Deus cordis mei.*

Plus loin :

— *Tu es donc convaincu que la République ne peut pas subsister et qu'il faut rétablir la religion catholique ?*

— *Relativement à la République française, je pense qu'elle est ennemie de la religion de Jésus-Christ, mais qu'un gouvernement républicain doit protéger la religion chrétienne.*

Il refusa de signer son interrogatoire en disant : *Je refuse généralement ma signature à toutes les affaires de la République.*

Le 14 octobre 1794, à 4 heures du soir, Jacques Laigneau de Langellerie était guillotiné sur la place du Ralliement. Il avait 47 ans. Dès le lendemain de son exécution, l'instrument fatal fut enlevé du milieu de la place où il sévissait depuis une année entière.

Le soir même, M. Gruget, curé de la Trinité, sur la paroisse duquel se trouvait le carmel, écrivait dans la mansarde où il était caché :

À midi, on a commencé à accommoder la guillotine. On a soupçonné que c'était pour M. Langellerie, qu'on avait pris samedi près les Frères. On ne s'est pas trompé. On l'avait jugé le matin. Il a refusé de répondre à toutes les questions impertinentes que ses bourreaux lui ont faites. Il s'est contenté de dire qu'il avait fait tout le bien qu'il avait pu faire et qu'il mourrait content. En effet, à 4 heures du soir, il est venu d'un pas gai et satisfait au lieu du supplice recevoir la couronne du martyre que Dieu lui réservait. Il est à remarquer qu'il a achevé ses jours et fait son sacrifice la veille de la fête de sainte Thérèse, fondatrice des carmélites, dont il était l'aumônier, et à l'heure où il avait coutume d'exposer le Saint-Sacrement pour les premières vêpres de la fête, l'avant-veille de la fête de saint Mainboeuf [1], évêque d'Angers, et près du lieu où ses cendres ont reposé si longtemps. »

la position de l'abbé Émery, supérieur général du séminaire de Saint-Sulpice à Paris, prétendait que l'on pouvait prêter serment dans une logique de survie humaine et pastorale. C'était le cas de M. Meilloc, ancien supérieur du grand séminaire, vicaire général administrateur du diocèse d'Angers. Le chanoine Uzureau a écrit sur ce personnage, dénonçant sa position comme une compromission inacceptable.

1- Saint Mainbœuf (ou Maimbœuf), de son nom latin *Magnobodus*, évêque d'Angers de 610 à 660, fut inhumé dans l'église Saint-Saturnin d'Angers qu'il avait fondée. Ce lieu, devenu plus tard la collégiale Saint-Mainboeuf, dans le haut de l'actuelle place du Ralliement, recueillait ses reliques, lesquelles furent dispersées en 1791.

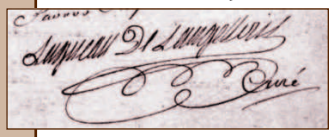
La déportation



L'abbé Jean Meilloc

Il restait donc douze sœurs insermentées face à la Révolution. Elles furent victimes d'une persécution ouverte qui se termina par la condamnation à la déportation. Trois échappèrent aux recherches de la police. La prieure, sœur Supiot, mourut sans avoir prêté serment en décembre 1793. Le 13 avril 1794, dimanche des Rameaux, *on ferma les portes de la ville et la garde fut commandée pour aller chercher les religieuses non assermentées et les amener au Comité révolutionnaire*. Cinq carmélites comparurent dans la grande salle de l'Évêché et refusèrent une nouvelle fois de jurer. On les mena alors au Logis Barrault, leur première demeure de 1626 ! Quatre autres sœurs les rejoignirent quelques jours plus tard. Les 21 et 22 avril, lundi et mardi de Pâques, la Commission militaire fit comparaître à son tribunal, situé dans le couvent des Jacobins, les neuf carmélites réfractaires. Elles furent condamnées à la déportation perpétuelle, hors du territoire français. Après quelque temps à la Prison nationale, qui était surpeuplée, elles furent envoyées… au carmel, rue Lionnaise, devenu prison pour femmes.

Le 24 juin 1794, 97 religieuses, parmi lesquelles 8 carmélites, débutèrent un long et pénible voyage. L'Anjou historique rapporte ce passage de la *Relation du voyage des religieuses ursulines d'Angers à Lorient*, un récit rédigé par une religieuse ursuline, mère Besnard, qui avait vécu ces évènements :



Signature de l'abbé Laigneau de Langellerie

Elles partirent de la prison, deux à deux, en procession, au son du tambour qui marchait comme pour la guillotine ou la fusillade. Ces pauvres sœurs crurent qu'on voulait les noyer. Elles furent embarquées sur un bateau chargé de marchandises, qui partit à quatre heures seulement. Le soir, elles couchèrent à la belle étoile dans le bateau à la Pointe, puis à Montjean, et à Ancenis. À Nantes on les mit dans la prison du Bouffay, où elles restèrent trois jours. Elles passèrent successivement à Savenay, Pontchâteau, La Roche-Bernard, Muzillac, Vannes, Auray, Landevant, Hennebont, et enfin elles arrivèrent à Lorient le 6 juillet après treize jours de voyage. On les interna dans la maison d'arrêt appelée la Grande-Cayenne.

On nous dit qu'on allait nous embarquer avec les galériens pour Madagascar, racontèrent plus tard les carmélites. Finalement, la chute de Robespierre mit fin à cette marche vers la mort. Les déportées restèrent à Lorient jusqu'en mars 1795, puis purent rentrer à Angers où elles vécurent dans des maisons amies comme avant leur déportation. Entretemps, le 17 juillet 1794, leurs consœurs carmélites de Compiègne avaient été guillotinées.

Des vingt-deux religieuses de chœur, cinq converses et deux tourières, dix-sept auront traversé la tourmente. Cinq restèrent et décédèrent à Angers. Quatre rentrèrent au Carmel de Tours entre 1804 et 1807, et une au carmel de Nantes en 1824.

Les sept autres connurent des destins variés, la plupart du temps réfugiées dans leurs familles. La dernière des carmélites d'Angers fut Marie Boivin, dite sœur Marie-François de Saint-Gabriel, décédée au carmel de Tours le 25 juillet 1844 à l'âge de 80 ans. Avec elle, s'achevait l'histoire du premier carmel d'Angers.

Le retour des carmélites

La période révolutionnaire aboutit donc à la disparition totale des carmélites d'Angers. Monseigneur Angebault, évêque de 1842 à 1869, songeait cependant à y restaurer la vie contemplative. Ce projet était partagé par Marie-Victorine Drouet d'Aubigny, une pensionnaire laïque des Augustines du Saint-Cœur de Marie d'Angers, une toute nouvelle congrégation hospitalière fondée en 1835. Originaire de Tours, c'est vers le carmel de cette ville qu'elle se tourna pour exposer son idée. La mère prieure la mit en contact avec mère Séraphine de la Croix, prieure du carmel de Cahors, grande restauratrice de cet ordre en France après la Révolution. Dotée d'une personnalité entreprenante, celle-ci embrassa le projet corps et âme. *Nous sommes comme la sentinelle attendant que l'heure sonne*, écrivit-elle.



Mgr Guillaume Angebault
évêque d'Angers de 1842 à 1869

Le soir du 26 novembre 1850, un groupe de carmélites de Cahors, conduit par mère Séraphine, arrivait à Angers après 48 heures de route. À la gare, mademoiselle d'Aubigny les attendait, qui les accueillit chaleureusement. À la demande de cette dernière, mère Sainte-Victoire, supérieure et fondatrice des Augustines, avait accepté de les loger plusieurs semaines. Le lien entre les deux communautés, entretenu par ce souvenir, perdure encore aujourd'hui. Elles s'installèrent ensuite comme locataires impasse Saint-Julien. À la fin de son mandement de Carême de l'année 1851, Monseigneur Angebault insérait la note suivante :

> *Notre ville épiscopale a maintenant le bonheur de posséder dans son sein, comme autrefois, des filles de sainte Thérèse. […] Elles n'habitent encore qu'une maison provisoire, mais nous espérons que bientôt elles rempliront les exercices de leur sainte règle dans un monastère où la clôture sera réorganisée.*

Les débuts furent difficiles. La maison était excessivement restreinte. Elles n'avaient ni meubles ni ustensiles de cuisine et durent prendre leurs premiers repas sur un vieux volet posé sur deux pierres. Mais la petite communauté put compter sur l'aide matérielle du chanoine Lambert, leur voisin, supérieur du pensionnat Saint-Julien, et des augustines d'Angers : *Durant les premières semaines de notre installation [elles] nous envoyaient chaque jour des provisions alimentaires.* Les Angevins eux-mêmes se mobilisèrent : on ne se contenta pas de bonnes paroles, ni même de dons en argent, on s'ingénia pour fournir du travail aux religieuses. Deux brodeuses de talent confectionnèrent des ornements d'Église, tandis que d'autres se chargeaient du raccommodage et du repassage des linges des sacristies paroissiales. Elles aménagèrent en chapelle une des salles de la maison.

> *Le 23 décembre 1850, Monseigneur Angebault procéda à l'inauguration du nouveau carmel. Le monastère fut placé sous la protection de l'Enfant-Jésus. Une assistance nombreuse […] assista à la cérémonie de l'installation. Autour de Mademoiselle d'Aubigny se pressait la meilleure partie de la noble société angevine.*



L'impasse Saint-Julien en 1891

Mais la maison changea de propriétaire. Mademoiselle d'Aubigny leur trouva un logement rue Bressigny. Situé en pleine rue passante, le lieu était inapproprié. Ce déménagement ruina la communauté. Tombées dans l'extrême indigence, les sœurs employaient au travail tous les temps libres laissés par la règle, jusqu'à en perdre leur santé. La charité de communautés amies les tira de la misère : les religieuses du Bon-Pasteur partagèrent avec elles les productions de leur enclos, tandis que les carmélites de Tours les invitèrent en leur monastère pour quelques temps.

Après dix-huit mois, il fallut une nouvelle fois déménager. Mère Séraphine entendit parler d'un *vieux prieuré* au fond du Cour Saint-Laud. Il s'agissait de l'ancien doyenné de la collégiale Saint-Laud, où s'installèrent par la suite les capucins. Le lieu était, par sa solitude, mieux adapté à la vie carmélitaine. *Notre Seigneur paiera*, dit-elle. Elle signa le contrat de vente, sans se préoccuper de la proximité de la toute nouvelle gare, qui représentait pourtant un fort désavantage pour le calme d'un couvent. La communauté s'y installa en mars 1852. Mais la Providence veillait.

"La place des carmélites est à l'ancien monastère"

Une nouvelle inattendue arriva aux oreilles de la communauté. La ville transférait le service des incurables, occupant l'ancien carmel, dans l'hospice Sainte-Marie, aujourd'hui CHU, tout juste construit. Le Puy-Gaillard était mis en vente aux enchères. Mère Séraphine s'y rendit aussitôt. Les chroniques du carmel rapportent combien elle fut frappée *de la grandeur et de la régularité des bâtiments, de la beauté du site, de l'étendue et de la bonne exposition des jardins*. Elle fut aussi très émue de fouler *le sol de ses cloîtres où reposaient tant de reliques vénérables* [2]. Monseigneur Angebault donna immédiatement son approbation : *La place des carmélites est à l'ancien monastère. Il faut tenter de l'acquérir.* L'énergique moniale fit appel à l'aide des fidèles pour le rachat du Puy-Gaillard, et mit en vente le Cour Saint-Laud. Tout allait en leur faveur : l'estimation était passée de 195 573 francs à 99 009 francs en raison de l'abandon d'un projet de ligne de chemin de fer qui aurait dû passer sur la rive droite de la Maine. De plus, aucun acheteur ne se présenta le jour de l'adjudication. La commission accepta l'offre de mère Séraphine à 90 000 francs. Mais le préfet bloqua la vente. Il voulait bâtir une cité ouvrière et ouvrir le futur boulevard Descazeaux, ce qui aurait nécessité la destruction de la propriété. Heureusement, seule une partie du jardin fut préemptée. L'acte fut signé le 20 mai 1855, pour 70 000 francs. L'ancienne chapelle, devenue l'église paroissiale Sainte-Thérèse, n'était pas comprise dans cette vente.

Le 10 janvier 1856, dix sœurs réintégrèrent le carmel d'Angers. Ce n'est pas un ancien couvent que les carmélites retrouvaient, mais ce qui avait été successivement : une prison, un orphelinat, un logement de soldats, puis un hospice pour incurables. De mai à décembre 1794, cent-trente femmes et dix-huit petits enfants y avaient trouvé la mort, probablement enterrés dans le jardin. Après ce lourd passé, les lieux étaient dans un état d'insalubrité et de délabrement avancé. *Dans telles salles, l'eau ruisselle le long des murs. En*

2- Toutes les soeurs ayant vécu avant la Révolution sont enterrées sous le cloître.

telle pièce nécessaire au service, on a dû surélever le lit pour empêcher l'humidité du sol de détériorer la literie. L'odeur des lieux d'aisance infecte certains locaux… Plusieurs années furent nécessaires pour remettre en état les lieux et pour venir à bout des mauvaises odeurs.

Les carmélites n'avaient plus de chapelle conventuelle. Elles reçurent tout d'abord l'autorisation de rouvrir la baie donnant sur la chapelle Sainte-Thérèse. Une grille fut placée entre le chœur des moniales et le reste de l'édifice. Pendant un temps, elles prirent donc part aux offices de la paroisse. En 1857, celle-ci, s'y trouvant trop à l'étroit, entreprit de construire une nouvelle église : l'actuelle église Sainte-Thérèse. Proposée à la vente, l'ancienne église fut rachetée par la communauté. En 1802, elle se retrouvait donc, sauf une parcelle du jardin, en possession de la totalité de l'ancien monastère.





La chapelle avant 1944, après les sept minutes de bombardements, et aujourd'hui.

Après cette renaissance, la République continua la persécution religieuse amorcée en 1789. En 1880, un décret déclara la dissolution des congrégations religieuses. À Angers, les Jésuites furent expulsés le 30 juin, et les Capucins le 4 novembre. Le carmel s'attendait à subir le même sort. Mère Marie-Raphaëlle du Saint-Esprit se mit en quête d'hébergements pour les sœurs et fit préparer des costumes séculiers. Devant ces accoutrements, Monseigneur Freppel fronça les sourcils et déclara : *Je ne veux rien de tout cela. Si on vous expulse, vous sortirez en carmélites !*

Tout était préparé, racontent les chroniques. Au moment fatal, notre Révérende mère devait aller recevoir les agents du gouvernement à la porte de clôture, où Monsieur Buchet [leur confesseur] et messieurs Gavouillères et Lafourcade [avocats] devaient se trouver, pendant que toute la communauté se réunirait au chœur, et nous laisserions forcer la lourde porte de chêne de l'avant-chœur avant de nous faire expulser. Le 28 juin au soir, ces Messieurs vinrent nous dire : "Tenez-vous prêtes, ce sera pour demain." Ceci se passait pendant la récréation. Dans une angoisse indescriptible, nous passâmes toute la nuit à faire nos paquets. Le lendemain matin, un gros camion […] vint chercher nos énormes ballots et les emmena à Montreuil, pendant que monsieur l'abbé Buchet donnait asile à toutes nos poules que nous lui passâmes par le tour [meuble circulaire et rotatif permettant de faire passer des objets de l'extérieur à l'intérieur du monastère].

Après huit à dix jours d'angoisse, n'ayant finalement pas été expulsées, elles firent revenir leurs bagages...

Il faut noter que le XIX[e] siècle récolta aussi les fruits des martyrs de la Révolution par sa multitude de saints et son spectaculaire élan missionnaire. La patronne des missions, également patronne secondaire de la France et qualifiée par saint Pie X de *plus grande sainte des temps modernes*, est justement une carmélite : sainte Thérèse de Lisieux.

Aggiornamento

En quatre siècles, le carmel connut la pauvreté, les épidémies, les divisions, les persécutions, l'exil, la confiscation de ses biens et la transformation de ses murs en prison. La communauté elle-même disparut pendant plusieurs années avant de renaître. Le 17 juin 1944, dans un bombardement qui dura sept minutes, la chapelle fut détruite, ainsi qu'une bonne partie du monastère. La communauté échappa de justesse à la mort, enfermée dans une cave. Le style de la nouvelle chapelle, érigée en 1952 et réaménagée en 2009, est à l'image de l'*aggiornamento* issu de l'après-guerre puis du concile Vatican II.

À une modernisation matérielle nécessaire, se mêlèrent les changements liturgiques et doctrinaux demandés par les textes conciliaires. Dans un *désir croissant de l'unité des chrétiens*, le carmel participa aux rencontres des *Semaines de l'unité* organisées à Angers. Dans cette époque postconciliaire, il accueillit ainsi au parloir plusieurs personnes travaillant à l'œcuménisme : anglicans, orthodoxes…En avril 1973, le magazine *Pour la moisson* publia un article de mère Marie de la Rédemption, alors prieure du Carmel :

Dans le souffle de renouveau apporté par le Concile, la vie contemplative fait elle aussi son aggiornamento. Au Carmel, les voiles (du parloir) sont tombés ainsi que beaucoup d'usages qui n'étaient plus en accord avec la sensibilité de notre temps. […] Un chauffage modéré permet [désormais], l'hiver, d'assumer sans tension la prière comme le travail que nous devons fournir, tant pour notre subsistance que pour vivre notre pauvreté. […] La liturgie a pris un visage nouveau. A la messe comme à l'office, le latin a fait place au français, le chant sur une seule note aux mélodies simples qui portent la prière sans l'encombrer.



La communauté connut assez vite une raréfaction des vocations. La vie en autosuffisance étant devenue impossible par manque de bras, le carmel s'adapta pour gagner son pain. Le potager fut diminué. En 1971, la communauté reprit le travail de fabrication des hosties que leur cédèrent les Visitandines.

Aujourd'hui, toujours présentes sur les lieux, dix-huit moniales prient chaque jour derrière les murs du monastère. La moyenne d'âge témoigne de l'assèchement spirituel inhérent à notre siècle : comme tant d'autres, la communauté est vieillissante et son avenir est fragile. Les sœurs ont néanmoins gardé une grande partie des traditions de la vie carmélitaine. Elles portent toujours l'habit, conservent la clôture, et reçoivent les visiteurs dans un parloir derrière une grille. L'essentiel de leur temps est consacré à l'oraison. Ce choix de vie radical, dans un monde où règne l'apostasie, ne peut que nous édifier. Les mots de Monseigneur Angebault, à l'arrivée des carmélites en 1851, sont plus que jamais d'actualité :

Dans ces temps malheureux où nous avons plus que jamais besoin d'implorer les grâces et la miséricorde de Dieu, elles élèveront les mains au ciel afin d'en faire descendre sur notre France, et en particulier sur ce diocèse, les grâces dont nous avons tant besoin.

Seigneur, donnez-nous beaucoup de saintes vocations religieuses !

Héloïse de Jacquelot